
MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **24 juin 2008**

Conseillers présents : MM, BROGLIO Nello, maire,

CAPPA Jean François, LASSAGNE - MASBOU Annick, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane et FERNANDEZ Bernadette : adjoints.

GUERIN René, DUBOIS Florence, SANIER-FERNANDEZ Isabelle, HIVET Catherine, MISEROUX Gérard, DUFAVET Eric, GILLES Alain, BARATTA Christine, SARRACO Reine, DE TRICAUD Chantal, FLANDIN Gérard et CLIMENT Lucienne : Conseillers Municipaux.

Représentés : HARTZ André, MURTA Jean Louis, de JESUS Jérôme, LACOSTE Jacques et GERMAIN Jacques qui en application de l'article L.121-12 du Code des Communes ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à HEMSEN Alain, CAPPA Jean François, BROGLIO Nello, GILLES Alain et TREMEREL Liliane.

Le procès verbal de la réunion du 14 mai 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte de gestion pour l'exercice 2007.

- 2) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte administratif de l'exercice 2007 :

Section de Fonctionnement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		8.991,04
Opérations de l'exercice	2.607.700,00	2.820.300,21
Totaux	2.607.700,00	2.829.291,25
Résultats de clôture		221.591,25
Restes à réaliser		
Totaux cumulés		221.591,25
Résultat définitif		221.591,25

Section d'Investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	295.730,34	
Opérations de l'exercice	1.933.451,06	2.260.439,49
Totaux	2.229.181,40	2.260.439,49
Résultats de clôture		31.258,09
Restes à réaliser	2.644.841,00	2.392.510,00
Totaux cumulés	2.644.841,00	2.423.768,09
Résultat définitif	221.072,91	

Sections Confondues

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	295.730,34	8.991,04
Opérations de l'exercice	4.541.151,06	5.080.739,70
Totaux	4.836.881,40	5.089.730,74
Résultats de clôture		252.849,34
Restes à réaliser	2.644.841,00	2.392.510,00
Totaux cumulés	2.644.841,00	2.645.359,34
Résultat définitif		518,34

- 3) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007		
	Excédent	221.795,95
	Déficit	
Excédent		221.795,95
- affectation complémentaire en réserves compte 1068		220.907,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		888,95

- 4) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2007.
- 5) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2007.

Section de Fonctionnement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2.076,53
Opérations de l'exercice	521.186,02	541.923,81
Totaux	521.186,02	544.000,34
Résultats de clôture		22.814,32
Restes à réaliser		
Totaux cumulés		22.814,32
Résultat définitif		22.814,32

Section d'Investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		30.912,83
Opérations de l'exercice	143.078,40	387.821,54
Totaux	143.078,40	418.734,37
Résultats de clôture		275.655,97
Restes à réaliser	308.769,00	10.300,00
Totaux cumulés	308.769,00	285.955,97
Résultat définitif	22.813,03	

Sections Confondues

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		32.989,36
Opérations de l'exercice	664.264,42	929.745,35
Totaux	664.264,42	962.734,71
Résultats de clôture		
Restes à réaliser	308.769,00	10.300,00
Totaux cumulés	973.033,42	973.034,71
Résultat définitif		1,29

- 6) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement du budget de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007		
	Excédent	22.814,32
	Déficit	
Excédent		22.814,32
- affectation complémentaire en réserves compte 1068		22.814,32
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		0,00

- 7) Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le rapport d'activité annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2007.
- 8) Décision à l'unanimité des membres du conseil municipal présents et représentés de demander le concours du trésorier principal, comptable du trésor, pour assurer les prestations de conseil et de lui accorder une indemnité au taux de 100 % par an.
- 9) Concernant la réalisation de la déchetterie, il a été apporté certaines modifications au projet initial :

POSTE	LIBELLE	EUROS H.T.
1	Adaptation des fondations de chaussée aux conditions géotechniques	35.877,45
2	Rajout d'un emplacement container	19.904,00
3	Travaux complémentaires sur la zone d'entrée du quai de transfert	14.226,00
4	Travaux modificatifs d'équipements et de réseaux	12.577,00
Total H.T.		82.584,45
T.V.A. 19,60 %		16.186,55
Total T.T.C.		98.771,00

Ces modifications ont eu sur le coût des travaux, les répercussions suivantes :

- Montant initial du marché H.T. :	387.936,30 €
- + value avenant n° 1 :	82.584,45 €
- Montant H.T. :	470.520,75 €
- T.V.A. 19,60 % :	92.222,06 €
- Montant T.T.C. :	562.742,81 €

La société SEBA, maître d'œuvre du projet, ayant contrôlé la cohésion des prix de travaux avec ceux des marchés initiaux, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'avenant n° 1 du lot 1 fixant le nouveau montant du marché à 562.742,81 euros et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

- 10) Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de déléguer au maire pendant toute la durée de son mandat, l'attribution relative à la réalisation d'une ligne de trésorerie dans les conditions prévues aux articles L. 2122-22 et 2122-23 du code général des collectivités territoriales.
- 11) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de la décision modificative n° 1 au budget 2008 comme ci-dessus :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2184 Mobilier op.101 locaux administratifs		+ 10.000
D2313 Construction op. 0052 construction d'une déchetterie		+ 80.000
D2313 Construction op.00801 grosses réparations voirie rurale	- 90.000	

12) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de procéder à la modification du règlement de la zone NB du Plan d'Occupation des Sols. Le projet de modification sera notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique, au préfet du département, au président du conseil régional, au président du conseil général, à l'E.P.C.I. chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, à la chambre de commerce et d'industrie, à la chambre des métiers, à la chambre d'agriculture. Monsieur le Maire est chargé de mettre en œuvre la procédure réglementaire de modification.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le 27 juin 2008 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 26 juin 2008

Le Maire :

N. BROGLIO